



20 heures de TISF pour le lien parent-bébé

Carte d'identité :

L'association ADOM 61 gère un service d'aide et d'accompagnement au domicile des familles (SAAD familles) qui emploie 57 salariés d'intervention (TISF et AES).

Contexte :

L'expérimentation est née de constats partagés lors de réunions organisées dans le cadre du dispositif PRADO auxquelles participaient la CAF, la CPAM, la PMI et les SAAD.

Il en ressortait un recul important des accompagnements en prévention primaire au profit d'interventions tardives à visée éducative voire protectrice. Au-delà, les caractéristiques sociodémographiques de la population laissaient transparaître des facteurs de vulnérabilités notamment un taux de pauvreté important, des familles isolées géographiquement et socialement, des parcours de vie, un accès aux soins et à la santé complexes, et une sous mobilisation des dispositifs existants.

Au cours de l'année 2019, un dispositif expérimental soutenu financièrement par la CAF de l'Orne, a été mis en place. Il permet à de nouveau(x) parent(s) de bénéficier d'un reste à charge réduit sur les 20 premières heures d'accompagnement en sortie de maternité. Ces interventions sont réalisées par un professionnel TISF formé à l'observation du lien parents/bébé.

Objectifs :

- Accompagner et favoriser les interactions parents-bébé.
- Soutenir le développement des compétences parentales et l'équilibre de la dynamique familiale.
- Proposer un accompagnement social s'inscrivant dans la continuité de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

Objectifs - suite :

- Concourir à la mise en place d'une dynamique territoriale et partenariale de prévention périnatale précoce.
- Limiter le taux de non-recours des familles lié à un reste à charge trop élevé et à une méconnaissance des dispositifs.

Fonctionnement :

- Sollicitation du SAAD directement par les parents ou orientation par un partenaire (maternité, professionnels de santé libéraux, PMI, etc.).
- Evaluation des besoins par une responsable coordonnatrice lors d'un premier entretien au domicile ou à la maternité.
- Accord des parents avant l'intervention qui se mettra en place dès les premiers jours du retour à domicile.
- À l'issue des 20 heures, réalisation d'un bilan.

Points forts :

- Un accompagnement par des professionnels spécifiquement formés à l'accompagnement de la relation parents/bébé.
- Des interventions précoces, possibles dès la sortie de maternité et une mise en place rapide.
- Une aide financière pour les familles avec un reste à charge réduit.
- Un soutien important et nécessaire relaté par les familles, durant les premières semaines après la naissance (conseils, réassurance, explications, écoute, répit/relai, etc.).
- Une durée d'intervention suffisante permettant aux professionnels d'observer les relations, de formuler des objectifs partagés avec les parents et d'engager les premières actions.
- Une communication accrue et facilitée auprès des familles et des partenaires contribuant à améliorer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement à domicile.
- Une dynamique de réseau qui s'étoffe.